



Carcans, le 7 mai 2018

Association de défense des intérêts des usagers du
Service public d'incendie et de secours de la Gironde
Hôtel de ville – 2A Route d'Hourtin – 33121 Carcans

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Urgence médicale en ruralité

Madame la Ministre d'État,

Depuis maintenant près de 11 années, Gironde Vigilante, association de défense des intérêts des usagers du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, existe. Le secours à personne fait intégralement partie de notre combat, en particulier en ruralité, où les conditions d'intervention se sont dégradées depuis l'application de la loi de départementalisation.

Nous sommes conscients que l'époque du médecin de famille, qui nous reçoit ou se déplace quand le besoin s'en fait sentir, est révolue. Aujourd'hui, lorsqu'un jeune médecin s'installe, en particulier en zone rurale, en général, il ne souhaite pas déroger à ses horaires.

C'est là que le bât blesse.

Madame la Ministre, dans vos diverses interventions récentes, vous précisez que les personnes qui se rendent aux urgences n'ont, pour la plupart, rien à y faire. Seulement, quelles autres solutions se présentent à elles ?

Dans nos zones rurales, la désertification médicale est malheureusement une réalité. Les communes font de nombreux efforts financiers pour attirer de nouveaux médecins suite aux départs à la retraite de leurs prédécesseurs. Elles construisent ou aménagent des maisons médicales ou de santé pluridisciplinaires. Néanmoins cela ne suffit pas et si, quelques jeunes médecins se laissent tenter, ils ne souhaitent en aucun cas « rogner » sur leur qualité de vie, avec les conséquences suivantes :

- Pas de consultation sans rendez-vous
- Des délais pour en obtenir un plus longs
- Pas de garde la nuit, le week-end et les jours fériés

Seulement, si autrefois, en cas d'urgence médicale, les personnes pouvaient contacter les sapeurs-pompiers, avec la nouvelle organisation du service départemental d'incendie et de secours due à la loi de départementalisation, ce n'est plus le cas. Il faut désormais appeler le Centre 15, ce qui, théoriquement, ne devrait pas poser de problème.

Pourtant la réalité sur le terrain est tout autre.

Lorsque l'on appelle le Centre 15 :

- L'attente peut durer plusieurs minutes interminables en cas d'urgence,
- de nombreuses questions sont alors posées par le permanencier auxiliaire de régulation médicale
- si nécessaire, celui-ci bascule l'appel vers un médecin régulateur qui peut prendre quatre décisions :
 1. délivrer un simple conseil médical ;
 2. envoyer un moyen de transport (pompiers, ambulance, etc.) pour amener le malade à l'hôpital ;
 3. déléguer un médecin généraliste de garde auprès du malade ou conseiller au malade de se rendre chez un médecin généraliste de garde ;
 4. envoyer un SMUR au domicile du malade pour une prise en charge « immédiate ».

Mais en zone rurale :

- Nous n'avons pas « SOS médecins »,
- nous n'avons, dans la plupart des cas, pas de médecin de garde,
- un seul SMUR pour couvrir un territoire très important,
- les ambulances privées qui arrivent sur les lieux très tard, voire jamais,
- et enfin si les sapeurs-pompiers sont « déclenchés » pour intervenir, il faut savoir que suite à la réorganisation des SDIS, ils sont en très grande majorité d'astreinte à leur domicile la nuit, le week-end et les jours fériés, ce qui entraînent une augmentation des délais d'intervention.

Résultats :

- Les personnes en ont assez d'attendre plusieurs minutes une réponse du Centre 15,
- les diagnostics par téléphone ne les convainquent pas, d'autant que des cas d'erreurs médiatisés ne sont pas faits pour les rassurer,
- si toutefois le Centre 15 déclenche un moyen de transport, le patient devra attendre de longues minutes, voire plus, les secours (dans certains cas plus d'une heure et demie),
- d'ailleurs le Centre 15 peut tout-à-fait leur demander d'amener, par leurs propres moyens, le malade aux urgences !
- ils préfèrent donc se rendre directement aux urgences par sécurité.

D'autre part, les diverses campagnes d'information et de sensibilisation concernant les infarctus ou encore les AVC, ne manquent pas de préciser d'appeler immédiatement le centre 15, mais, Madame la Ministre, en ruralité avez-vous simplement une idée du délai d'intervention des secours sachant que chaque minute compte ?

C'est pourquoi, nous trouvons aberrant que les secours d'urgence les plus proches de la population, c'est-à-dire bénéficiant d'un maillage optimal pour des interventions rapides, soient peu à peu décimés. Il s'agit bien évidemment des sapeurs-pompiers et le fait qu'ils ne soient plus de garde en caserne, la nuit, le week-end et les jours fériés met en danger la population. Le prompt secours n'est plus assuré entraînant ainsi un allongement des délais d'intervention donc, dans certains cas, une diminution des chances de survie des victimes.

Madame la Ministre, les jeunes médecins qui s'installent, n'appréhendent plus leur métier comme leurs aînés et souhaitent préserver un confort de vie, seulement la population de nos campagnes vieillit et ses besoins de santé augmentent. Il nous semble donc essentiel de revenir à des gardes de sapeurs-pompiers en caserne afin d'offrir à la population rurale des délais d'intervention plus

rapides. Il n'est certes pas normal que les personnes se rendent d'elles-mêmes aux urgences mais il l'est encore moins que le Centre 15 leur en face la demande. En cas de problème lors du trajet jusqu'aux urgences, à qui en incombera la responsabilité ?

En tant que Ministre d'État, vous avez la lourde responsabilité de la santé de tous les Français. Or, nous constatons que le système de santé n'est plus adapté en milieu rural en particulier en ce qui concerne le secours d'urgence. Les délais d'intervention sont bien trop longs dans nos campagnes pour garantir à chacun le maximum de chance en cas d'infarctus ou d'AVC. Nous vous demandons donc de bien vouloir faire le nécessaire pour assurer à la population de nos campagnes des secours d'urgence dignes de ce nom.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ou proposition.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre d'État, l'expression de notre considération la plus distinguée.

*Jean-Francis SEGUY,
Président de Gironde Vigilante*



copie à : *Monsieur le Ministre de l'Intérieur*
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

☎ Jean-Francis SEGUY, Président de GV : 06 66 46 10 91
☎ Christiane AUCANT, Secrétaire de GV : 06 42 39 84 51
Notre Site : girondevigilante.canalblog.com
Courriel : girondevigilante@gmail.com